

Municipalité de Saint-Samuel
MRC d’Arthabaska
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL, SIÈGE CE 18 DÉCEMBRE 2024 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L’ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Est absent à cette séance :

Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
-------------------------	---------------------

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance est ouverte à 19 h 12 par monsieur Martin Tourigny, maire.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire;
- 2. Adoption de l’ordre du jour;
- 3. Adoption des prévisions budgétaires pour l’année 2025;
- 4. Adoption du programme triennal d’immobilisation 2025-2027;
- 5. Période de questions;
- 6. Levée de la séance.

Certificat de signification

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l’avis tel que requis par la loi.

2024-12-536

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2024-12-537

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L’ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l’année 2025 sont présentées comme suit :

REVENUS FONCIERS

Revenus fonciers :	1 019 947 \$
Revenus de transferts et compensations :	1 108 495 \$
Revenus services municipaux divers :	441 779 \$
TOTAL	2 570 221 \$

CHARGES FONCIÈRES

Élus :	50 759 \$
Greffe :	13 010 \$

Administration générale :	522 311 \$
Hygiène du milieu :	63 397 \$
Aménagement, urbanisme et développement :	89 301 \$
Loisirs et culture :	196 007 \$
Sécurité incendie :	105 395 \$
Sécurité publique :	78 105 \$
Transports et voirie :	1 332 611 \$
Matières résiduelles :	119 325 \$
TOTAL	2 570 221 \$
Revenus :	2 570 221 \$
Charges :	(2570211 \$)
Différence :	0 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Grégoire Bergeron et résolu d’adopter les prévisions budgétaires pour l’année 2025 telles que présentées.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2024-12-538

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATION 2025-2027.

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Marie-France Plante et résolu d’accepter le programme triennal d’immobilisation suivant :

Année	Objet	Dépense	Financement
2025	• Système de chauffage et de climatisation du centre multifonctionnel	150 000 \$	EE360
	• Amélioration de la chaussée domaine Vigneault	300 000 \$	TECQ
	• Amélioration de la route Rivard	100 000 \$	TECQ
	• Amélioration de la chaussée du 2 ^e Rang Est	300 00 \$	TECQ
	• Amélioration de la chaussée domaine Thibodeau	100 00 \$	TECQ
2026	Surfaçage domaine Mathée	200 000 \$	TECQ
2027	Resurfaçage, accotement et lignage rue Champagne	150 000 \$	TECQ
	Amélioration de la rue Des Ormes	150 000 \$	TECQ
	• Amélioration de la chaussée du 3 ^e Rang Est	150 000 \$	TECQ

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions. La période de questions a débuté à 19 h 09 et s’est terminée à 19 h 10 car il n’y a eu aucune question.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur ce, les sujets de l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron, et résolu de lever la séance à 19 h 13. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n’exercera pas son droit de veto.

Martin Tourigny
Maire

Stéphan Emond
Directeur général et greffier-trésorier